



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL LUNDI 17 FEVRIER 2020 A 20H15

Etaient présents :

Mesdames CAVALLIN Adeline, SALINIER Marie-José, TAILLARD Isabelle, FOUCAULT Isabelle,
Messieurs LALLEMANT Patrice, MATHIEU Philippe, POSTY Alain, FENAUX Éric (arrivé à 20h53)

Était absent excusé :

Monsieur PROST Jean-Michel donne procuration à Madame FOUCAULT Isabelle

Etaient absentes :

Mesdames LAURENT Rachel, JOURDET Alexandra

Secrétaire de séance : Madame SALINIER Marie-José

Président de séance : Monsieur MATHIEU Philippe

APPROBATION COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 15 NOVEMBRE 2019

Le CR est approuvé à l'unanimité.

APPROBATION COMPTES DE GESTION, COMPTES ADMINISTRATIFS ET AFFECTATION DES RESULTATS 2019

Le compte administratif rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget 2019 des réalisations effectives en dépenses (mandats) et recettes (titres).

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires, en dépenses et en recettes.

Il comporte une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier, et un bilan comptable.

Budget commune	report 2018 sur BP 2019	Dépenses 2019	Recettes 2019	résultat 2019	à affecter au budget primitif 2020
Fonctionnement	616 710.67 €	312 797.79 €	319 519.82 €	6 722.03 €	623 432.70 €
Investissement	-26 437 €	37 595.95 €	108 535.88 €	70 939.93 €	44 502.93 €

Budget lotissement	report 2018 sur BP 2019	Dépenses 2019	Recettes 2019	résultat 2019	à affecter au budget primitif 2020
Fonctionnement	-2 185.14 €	1 087 174.90 €	1 187 141.42 €	99 966.52€	97 781.38 €
Investissement	-527 970.06 €	1 037 619.92 €	1 059 262.44 €	21 642.52 €	-506 327.54 €

Le Compte de Gestion est en stricte concordance avec le Compte Administratif.

Conformément à la loi M. le Maire se retire de la salle au moment du vote du Compte administratif.

Le conseil approuve à **7 voix pour** le compte administratif 2019, **8 voix pour** le compte de gestion et l'affectation des résultats 2019

DPU : IMMEUBLES 4,6,8 ET 10 GRANDE RUE

Monsieur le Maire présente la vente de propriétés situées :

- 4 et 6 Grande Rue
- 8 et 10 Grande Rue

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité** décide de ne pas préempter.

PMA : CONVENTION TRIPARTITE

L'ADU et PMA ont souhaité établir une convention tripartite avec la commune, pour définir les conditions de ce partenariat et les modalités d'échange d'informations concernant les documents d'urbanisme.

L'objectif est de permettre aux services de l'agglomération, ainsi qu'aux services municipaux de la commune de pouvoir accéder aux informations de la base de données PLU à partir d'Intr@geo, outil mutualisé de consultation et de gestion, mis à disposition par PMA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'**unanimité** autorise M. le Maire à signer cette convention.

Arrivée de Monsieur Eric FENAUX à 20 h 53

PRIME D'INTERESSEMENT DES AGENTS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à **8 pour** et **1 abstention** d'instaurer la prime d'intéressement.

Les modalités et conditions d'attribution seront examinées lors d'un prochain conseil municipal.

ACTES

Dans le cadre du développement de l'administration électronique, l'Etat s'est engagé dans un projet dénommé ACTES qui pose les principes de la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité.

M. le maire présente ce projet. Il expose à l'assemblée que la collectivité territoriale qui choisit d'effectuer par voie électronique la transmission de tout ou partie des actes soumis au contrôle de légalité signe avec le préfet une convention comprenant la référence du dispositif homologué de télétransmission.

Il donne lecture de la convention et invite le conseil à en délibérer

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- décide de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité, y compris les actes budgétaires ;
- donne son accord pour que le maire engage toutes les démarches y afférentes ;
- autorise le maire à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier.

ACHAT GROUPE EN ENERGIE PAR LE SYDED

Le SYDED propose de faire un groupement de plusieurs collectivités pour l'achat en énergie et ainsi prétendre à des tarifs préférentiels.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Décide à **7 voix Pour** et **2 abstentions de ne pas adhérer** au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés.

DEMANDES DE SUBVENTION

- Sortie découverte école ALDUPRE : 36 élèves sont concernés. Subvention de 50 €/enfant accordé à l'**unanimité**
- Voyage linguistique Collège de BART : 4 élèves concernés. Subvention de 50 €/ enfant accordé à l'**unanimité**.
- ACCA : subvention de 199€ accordée à **8 voix pour** et **1 abstention**
- Croix rouge : Subvention non accordée à **7 voix pour** et **2 contre**

SCOT

Les documents relatifs à l'approbation du SCOT adressés au préalable à tous les conseillers n'a fait l'objet d'aucune remarque. **Avis favorable.**

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Le Marché du soir aura lieu le 19 juin 2020
- Le Maire informe que l'opérateur free souhaite mettre en place un dispositif de mesures réception/émission téléphone sur la commune.

Séance levée à 21 h 58

Fait à Présenvillers, le 17 février 2020
La secrétaire de Séance,
Madame SALINIER Marie-José

